

Paris, le 10 février 2014

Compte-rendu d'un déplacement au Tchad

Une délégation de la commission, composée de la présidente Patricia Adam et de MM. Christophe Guilloteau et Jacques Moignard, s'est rendue du 15 au 19 décembre 2013 à N'Djamena, au Tchad.

1. Objet du déplacement

a) Objectifs de la mission

Ce déplacement à N'Djamena poursuivait trois objectifs :

– poursuivre le travail de la mission d'information sur l'opération Serval au Mali, en allant porter aux autorités tchadiennes l'expression de la reconnaissance de la Représentation nationale pour l'engagement de leurs armées aux côtés des forces françaises, ce que les membres de la mission d'information avaient été empêchés de faire au printemps 2013 pour des raisons tant calendaires que logistiques ;

– aller au contact des militaires français déployés dans la région, à une période « charnière » marquée où ils sont de moins en moins sollicités par l'opération Serval au Mali et de plus en plus mobilisés pour l'opération Sangaris en République centrafricaine ;

– commencer, en aval de l'adoption de la loi de programmation militaire pour les années 2014 à 2019 et aux lendemains du sommet de l'Élysée pour la paix et la sécurité en Afrique qui s'est tenu à Paris les 6 et 7 décembre 2013, un travail d'étude sur le rôle de la France dans la sécurité du continent, travail que la commission poursuivra en 2014 dans le cadre d'une mission d'information sur l'évolution du dispositif militaire français et sur le suivi des opérations extérieures en Afrique – qui a été créée par la commission lors de sa première réunion du 22 janvier 2014.

b) Déroulement des travaux

Le programme de travail était articulé autour de plusieurs centres d'intérêt principaux :

● L'évaluation de la situation sécuritaire au Tchad et dans l'ensemble de la sous-région sahélo-saharienne :

- entretien avec le président de la République ;
- entretien avec le Premier ministre ;
- entretien avec le ministre délégué auprès de la Présidence de la République, chargé de la défense nationale et des anciens combattants ;
- entretien avec le chef d'état-major général des armées tchadiennes ;
- entretien avec l'ambassadrice de France ;
- réunion de cadrage avec le chargé d'affaires de l'ambassade de France ;
- présentation générale des enjeux de sécurité intérieure et extérieure du Tchad par l'attaché de défense.

● Le développement de liens interparlementaires en matière de défense :

- réunion plénière de l'Assemblée nationale (salut en séance) ;
- entretien avec le président de l'Assemblée Nationale, les membres du Bureau et les présidents des commissions de l'Assemblée compétentes en matière de défense, de finances et d'affaires étrangères ;
- contacts informels avec des parlementaires de l'opposition.

● L'étude du dispositif militaire français au Tchad :

- présentation de la force Épervier par son commandant ;
- visite des installations de la force Épervier ;
- démonstration des activités de la composante aérienne de la force Épervier ;
- revue des moyens matériels de la composante terrestre de la force Épervier et de son dispositif de soutien ;
- entretiens avec les autorités militaires françaises.
- présentation de diverses activités d'unités spécialisées de la force Épervier placées sous l'autorité de l'attaché de défense.

- L'étude de la coopération bilatérale de sécurité et de défense :

- présentation du dispositif de coopération militaire par l'attaché de défense et l'ensemble des coopérants militaires au Tchad ;

- visite de l'hôpital d'instruction des armées tchadiennes et présentation spécifique de la coopération entre le Service de santé des armées français et son homologue tchadien.

- L'étude de la présence française au Tchad dans toutes ses dimensions :

- réunion avec les représentants de la communauté française (associations représentatives des ressortissants français) ;

- présentation des différents domaines de coopération civile pilotés par l'ambassade de France et par l'Agence française de développement ;

- entretien avec les responsables des principales entreprises françaises établies au Tchad ;

- visite de l'Institut français ;

- visite du lycée français.

2. Enseignements concernant les Éléments français au Tchad (EFT)

Le déplacement au Tchad a permis aux parlementaires de visiter les installations de l'opération Épervier à N'Djamena (« base sergent-chef Adji Kossei »), mais aucun moyen de transport n'était disponible pour aller visiter le camp d'Abéché et le poste avancé de Faya-Largeau. La visite de la base Kossei a constitué l'occasion d'une présentation détaillée de la force Épervier.

a) Statut, mandat et missions des Éléments français au Tchad

En plus d'une **contribution à la stabilité et à l'intégrité du Tchad**, les missions des éléments français consistent à :

- être en mesure de **protéger les ressortissants et les intérêts français**, suivant des plans actualisés régulièrement, qui ont fait l'objet d'une présentation détaillée aux parlementaires ;

- disposer d'une **capacité d'intervention extérieure dans la sous-région** ;

- apporter **aide et coopération aux forces armées tchadiennes** dans le domaine de la formation militaire et du soutien technique, que ce soit en situation de crise (comme en 2008, où l'aide française a été déterminante pour le déploiement de la force aérienne tchadienne dont l'action a été décisive contre les rebelles), ou en situation « de routine » (à titre d'exemple, 50 % du carburant des forces aériennes tchadiennes est fourni par la France).

Le statut de la force Épervier est singulier :

– au plan juridique, faute d'accord de défense « classique » entre la France et le Tchad, Épervier a conservé le **statut d'OPEX** depuis l'intervention des forces françaises en appui des armées tchadiennes le 16 février 1986 sur la base de l'article 51 de la charte de Nations unies, dans le cadre du conflit tchado-libyen, et ses modalités de fonctionnement sont régies par un accord de stationnement *ad hoc* de 1990 conclu pour une durée indéterminée ;

– au plan opérationnel, toutefois, elle **fonctionne comme un prépositionnement** : une compagnie d'infanterie a été déployée à Kidal dans le cadre de l'opération Serval, un escadron blindé a été dépêché à la frontière tchado-centrafricaine (à Sarh) pour participer le cas échéant à l'opération Sangaris, les six Rafale de la base Kossei sont employés quasi-exclusivement au profit des opérations Serval et Sangaris, le détachement « air » mis en place à Niamey, placé sous les ordres du commandant de la force Serval, est administré et soutenu par la force Épervier et c'est la base Kossei qui, dans le cadre du déploiement de Serval, accueille le centre de conduite des moyens aériens d'Afrique centrale et de l'Ouest.

Ainsi, les Éléments français au Tchad contribuent à trois opérations à la fois : Épervier, mais aussi Serval et Sangaris, et leur état-major gère trois théâtres en même temps. Cette situation illustre bien le fait que même sous statut d'OPEX, Épervier joue en réalité un rôle de prépositionnement. Le commandement de la force a souligné que cette pratique est conforme au principe de mutualisation des moyens, et que son bon fonctionnement repose sur une gestion centralisée des principaux moyens de la force. En effet, parmi les moyens aériens, seuls les hélicoptères Puma relèvent de la responsabilité directe du commandant d'Épervier : les autres moyens voient leurs missions fixées, la veille au soir pour le lendemain, par le JFAAC⁽¹⁾ de Lyon-Mont Verdun et précisées par le centre de conduite des opérations aériennes (CAOC). Selon le colonel Paul Peugnet, commandant de la force Épervier, le bon fonctionnement de cette chaîne de commandement repose sur le professionnalisme des effectifs du JFAAC – pour une large part constitués de personnels permanents, ce qui ne serait pas possible si chaque opération était gérée directement depuis le théâtre – ainsi que sur la qualité des liaisons avec Mont-Verdun.

b) Organisation actuelle et équipement des Éléments français au Tchad

- L'organisation actuelle des Éléments français au Tchad

Le dispositif de l'opération Épervier, comptant un effectif de 975 personnels, est réparti sur **trois emprises distinctes** :

– la base Kossei, à N'Djamena, qui regroupe, autour d'un état-major interarmées, un groupement Terre (armé par une compagnie d'infanterie et un escadron blindé, absents au moment de la visite de la base), un groupement Air composé d'avions de chasse (six Rafale), de transport (un C-130 Hercules et un CN-235 CASA) et de ravitaillement (un C-135) ainsi qu'un détachement d'hélicoptères de l'armée de terre (quatre Puma) ;

(1) Joint Force Air Component Commander (JFACC).

– le camp d’Abéché⁽¹⁾, qui accueille une compagnie de protection, dotée d’une capacité d’artillerie ;

– le poste avancé de Faya-Largeau⁽²⁾, qui dispose d’un détachement logistique.

En outre, c’est au dispositif Épervier qu’est rattaché le détachement Air posté à Niamey. Cette base, armée par 163 personnels, regroupe une partie de nos moyens dits ISR (*Intelligence, Surveillance, Reconnaissance*) avec deux drones Harfang et un Atlantique 2.

- Les équipements des Éléments français au Tchad

La visite de la base Kossei a permis de faire le point sur l’équipement de la force Épervier. Le constat d’ensemble qui en ressort fait apparaître un bilan contrasté :

– d’une part, **le taux de disponibilité technique opérationnelle (DTO) des équipements est meilleur que la moyenne**. Ce résultat satisfaisant est permis à la fois par la présence d’infrastructures de maintien en condition adaptées, et par un dialogue permanent entre les responsables des opérations et ceux des soutiens, permettant de privilégier les opérations qui sont le moins susceptibles de nuire aux matériels ;

– mais en revanche, **les matériels dont est dotée la force sont à la fois vieillissants et pour certains inadaptés au théâtre**. Parmi ces équipements, on compte notamment : 14 ERC-90 « Sagaie », 15 véhicules de l’avant blindés (VAB), 5 mortiers de 120 mm tractés (MO 120), et plusieurs véhicules légers à quatre roues motrices P4. Or les VAB, les Sagaie et les P4 sont inadaptés aux opérations dans les régions désertiques du nord du Tchad, du fait de leur faible mobilité en terrain sableux – au point que les responsables des opérations préfèrent souvent ne pas utiliser ces matériels. C’est pourquoi, comme les députés ont pu le constater, il serait nécessaire d’équiper la force de véhicules de type Bastion (utilisés aujourd’hui par les forces spéciales) et de véhicules légers de reconnaissance et d’appui (VLRA) modernes.

c) L’actualité a confirmé l’intérêt de la présence militaire française au Tchad

La situation sécuritaire dans la bande sahélo-saharienne a mis en évidence l’intérêt de la présence française au Tchad, et ce à deux égards :

– la **position géographique centrale** du Tchad, décrite comme la « poignée de l’éventail »⁽³⁾ de cette sous-région. À titre d’exemple, les parlementaires ont pu bénéficier d’une démonstration complète des opérations de renseignement effectuées à N’Djamena au profit de l’opération Sangaris, et ce de bout en bout de la chaîne, depuis la réception des commandes adressées par le centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) via Mont-Verdun, l’exploitation des renseignements d’origine image (ROIM) fournies par les « pods reco » des Rafale de la base Kossei, le croisement de ces informations avec les données issues des activités de renseignement d’origine électro-magnétique (ROEM) à la désignation de cibles éventuelles et au choix des armements nécessaires aux opérations planifiées ;

(1) Dans l’est du pays, près de la frontière nord-soudanaise.

(2) Dans le nord du pays, au sud du massif du Tibesti.

(3) Image employée par le commandement de la force et par l’attaché de défense, et parfaitement illustrée par les cartes de la bande sahélo-saharienne fournies aux parlementaires par le service cartographique de la force.

– la **qualité des infrastructures** installées depuis 1986, qui offrent de bonnes conditions de stockage de matériels stratégiques et de munitions ainsi que de grandes possibilités d’extension.

Selon le colonel Michel de Mesmay, attaché de défense, les autorités tchadiennes sont attachées à la présence militaire française sur leur sol car, même si la France ne verse pas de loyer à l’État tchadien au titre de ses emprises militaires – contrairement à ce qui est prévu, par exemple, à Djibouti –, elles y trouvent plusieurs intérêts majeurs :

– une **aide directe aux forces armées tchadiennes**, par exemple en matière de dons de carburant et d’entretien des pistes ;

– une contribution significative à la protection de l’intégrité territoriale et de la **sécurité du Tchad**, notamment par la fourniture de renseignement ou l’appui en cas de crise (dernièrement, en 2008) ;

– des **retombées économiques** significatives, dans la mesure où les forces françaises bénéficient de moins d’exemptions de taxes au Tchad que dans les pays (comme le Mali ou le Niger) avec lesquels un accord de type *Status of Forces Agreement* (SOFA) a été conclu.

d) Les perspectives d’évolution du dispositif des Éléments français au Tchad

Selon les informations fournies aux membres de la délégation, l’opération Épervier est amenée à devenir le « fuseau oriental » de notre dispositif de présence dans la bande sahélo-saharienne, dans le cadre de notre **politique de régionalisation** de ce dispositif et des nouveaux déploiements qu’elle entraîne. L’action des Éléments français au Tchad serait alors tournée vers le Nord et la zone des trois frontières. Les principales mesures jalonnant cette transformation seraient les suivantes :

– une translation des moyens aériens de chasse de Bamako vers N’Djamena, dans le cadre de la déflation du dispositif Serval en début d’année 2014 ;

– une fusion des postes de commandement (PC) d’Épervier de Serval (ce dernier étant appelé à quitter Bamako), au sein d’un nouveau **PC régional dédié au commandement de nos opérations dans la bande sahélo-saharienne**, dont la création est envisagée pour le mois de juin 2014 ;

– la fermeture des sites d’Abéché et de Faya Largeau, et la création concomitante d’une **base avancée temporaire (BAT) à Zouar**, dans la région du Tibesti, à l’image de la BAT de Tessalit au Mali ;

– une refonte de la structure de la force Épervier, qui verrait son groupement Terre transformé en **groupement Désert** et sa base de soutien à vocation interarmée (BSVIA) transformée en un **bataillon logistique**, suivant le schéma prévalant au Mali ;

– parallèlement, le remplacement des drones Harfang par des Reaper au Niger et la **transformation du détachement Air de Niamey en pôle de renseignement et en point d’entrée logistique**, capable d’accueillir de façon temporaire un Atlantique 2, deux ou trois chasseurs et un ravitailleur C 135 en provenance de N’Djamena, et des éléments du

groupe de transport opérationnel (GTO) d'Abidjan, afin de mener des opérations dans la zone sahélo-saharienne.

3. Enseignements concernant la coopération bilatérale, notamment militaire

Dans l'élaboration du programme du déplacement, les services de l'ambassade de France ont tenu à inscrire l'étude de la coopération militaire dans le cadre plus global de la coopération bilatérale franco-tchadienne, dans l'idée que les différents aspects de cette coopération sont intrinsèquement complémentaires.

a) Le dispositif de coopération militaire

Spécificité liée à la présence de la force Épervier, la coopération militaire franco-tchadienne passe par deux canaux distincts :

– d'une part, les actions de coopération pilotées par le **ministère de la Défense** : il s'agit essentiellement d'actions menées par la force Épervier sous l'autorité de son commandant (appui, coopération en matière de renseignement, fourniture de carburants, etc. *cf. supra*) et de dons de produits de santé par le service de santé des armées ;

– d'autre part, un dispositif « classique » de coopération bilatérale de sécurité et de défense, piloté par le **ministère des Affaires étrangères** et placé sous la responsabilité de l'attaché de défense.

La délégation a pu étudier ce dispositif de coopération militaire bilatérale à la fois dans le cadre de ses entretiens avec les autorités tchadiennes⁽¹⁾ qu'avec l'attaché de défense et les coopérants militaires français, ainsi qu'à l'occasion de la visite de l'hôpital militaire de N'Djamena.

● L'objectif : **accompagner la réforme des armées tchadiennes**

Sous l'impulsion du président Idriss Déby – lui-même militaire de formation –, les forces armées tchadiennes font l'objet depuis 2011 d'un important effort de réforme, poursuivi aujourd'hui après une interruption lors de l'engagement des forces tchadiennes au Mali.

Comme l'attaché de défense l'a expliqué aux députés, les forces armées tchadiennes constituent aujourd'hui une armée « à deux vitesses », divisée entre :

– la direction générale des services de sécurités des institutions de l'État (**DGSSIE**), **garde prétorienne bien armée et bien entraînée**⁽²⁾, commandée par le général Mahamat Idriss Déby Itno, fils du chef de l'État, forte de 14 000 hommes provenant pour l'essentiel des groupes ethniques du nord-est (notamment les Zaghawas), dont est issue la famille Déby ;

– l'armée nationale tchadienne (**ANT**), moins bien équipée et au sein de laquelle le régime indemnitaire est moins généreux (les écarts allant du simple au décuple), donc

(1) *Président de la République, président de l'Assemblée nationale, Premier ministre, ministre délégué à la défense, chef d'état-major général des armées.*

(2) *L'essentiel des forces tchadiennes d'intervention au Mali provenait de cette DGSSIE.*

moins attractive pour l'élite militaire, ethniquement plus diversifiée et constituée largement par agrégation d'anciens groupes rebelles.

Selon l'attaché de défense, l'objectif de la réforme entreprise par le président Déby consiste à moderniser les forces, afin **d'amener aux standards internationaux une armée qui est faite, aujourd'hui, « plutôt de guerriers que de soldats »**. Cet effort de modernisation a un double intérêt :

– d'une part, pour l'efficacité opérationnelle des forces, ce qui passe par une modernisation de leur équipement, une réduction et un rajeunissement de leurs effectifs. Les conditions d'engagement des Tchadiens au Mali ont d'ailleurs montré que parfois, leurs techniques d'assaut, si elles ne manquent pas de panache, sont coûteuses en vies humaines ;

– d'autre part, pour faciliter leur insertion dans les forces multinationales, qui ne sont financées par l'ONU que dans la mesure où leur organisation répond à des critères internationaux (au nombre de 3 000 environ). Pour l'attaché de défense, si l'atteinte de ces critères suppose un investissement conséquent, elle n'en est pas moins « rentable » – ce que certains États africains ont bien compris.

Cet effort de modernisation se heurte toutefois à différents obstacles :

– des **obstacles culturels**, certains militaires tchadiens semblant craindre que leurs armées « perdent leur âme » en s'alignant sur les standards de l'ONU ;

– des **obstacles organisationnels**, l'organisation des forces armées tchadiennes étant encore à raffermir. À titre d'exemple, on notera que pour la formation de différentes unités aux standards internationaux, le Tchad a récemment eu deux offres de services - l'une d'une société privée française, l'autre du gouvernement américain - mais que la mise en œuvre de ce programme a connu de très importants retards, car le Tchad n'était pas en mesure de fournir un organigramme nominatif des commandants de bataillons - requis pour bénéficier de l'aide américaine -, et a considérablement tardé à débloquer les arrhes ⁽¹⁾ nécessaires au lancement du programme de formation proposé par la société française.

• Des moyens recentrés, cohérents avec le **passage d'une « logique de substitution » à une « logique de partenariat »**

Le dispositif de coopération militaire bilatérale repose sur **douze coopérants** français, opérant sous uniforme tchadien en qualité de conseillers des responsables des armées, directions et services du ministère tchadien de la défense. Ces militaires sont détachés par le ministère français de la Défense auprès du ministère français des Affaires étrangères, et à ce titre gérés par la direction de la coopération de sécurité et de défense du Quai d'Orsay. Ce dispositif est complété, le cas échéant, par des détachements d'instruction opérationnelle (DIO) et des missions de renfort temporaire (MRT) au profit des Tchadiens.

(1) 2,5 millions de dollars US.

L'ampleur de ce dispositif est nettement plus modeste qu'auparavant : il y a une vingtaine d'années, la France comptait plus de 200 coopérants militaires au Tchad, qui assuraient jusque'à l'instruction des troupes tchadiennes.

Cette réduction de format est cohérente avec une inflexion notable dans la doctrine d'orientation de la coopération militaire, qui consiste, selon les explications de l'attaché de défense, à passer d'une « *logique de substitution* » – dans laquelle la France assure un certain nombre de missions et finance une partie des équipements en lieu et place des Tchadiens – à une « *logique de partenariat* », qualifiée d'« *exigeante* » dans la mesure où elle consiste à **accompagner davantage les Tchadiens** – ce qui passe, par exemple, par un effort accru de transparence financière, d'optimisation de l'emploi des matériels fournis, de transfert aux Tchadiens de la responsabilité de leur maintenance, par une démarche d'évaluation sur la base d'objectifs quantifiés, ou par un effort de professionnalisation dans le suivi des médicaments fournis, etc.

- Les domaines de coopération et les résultats obtenus

Les députés ont pu s'entretenir avec chacun des coopérants militaires français et visiter l'hôpital militaire de N'Djamena, où travaille un coopérant du service de santé des armées.

Ils ont pu s'entretenir notamment avec :

- le coopérant placé auprès du chef d'état-major général des armées tchadiennes en position de **chef de projet pour la restructuration de ces armées**, et chargé à ce titre d'accompagner les Tchadiens dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs actions de restructuration des forces ;

- le coopérant placé auprès du chef du bureau du personnel, chargé de piloter la **restructuration de la « chaîne RH »** et de ses outils, en vue de développer une culture de planification et de prévision en matière de ressources humaines ;

- le coopérant placé auprès du **responsable de la formation** des militaires tchadiens, qui pilote le groupement des huit écoles militaires interarmées et des mesures de « recyclage » pour les anciens militaires. L'enjeu principal tient moins, selon ce coopérant, à la qualité de la formation initiale des officiers – qu'il juge bonne – qu'à leur emploi à l'issue de leur formation – nombreux sont ceux qui ne prennent pas de commandement, restant en poste à N'Djamena – et au développement de la formation continue ;

- le coopérant affecté au **centre de reconversion** des militaires, cette activité présentant un enjeu particulier dans le contexte de la déflation des effectifs. Si l'accent est mis aujourd'hui sur la reconversion dans le domaine agricole (l'État attribuant des terres aux anciens militaires qui ont reçu une formation en la matière), l'effort doit porter à l'avenir sur la diversification des filières de reconversion ;

- le coopérant placé en position de **conseiller du directeur général du renseignement militaire** ;

- le coopérant en poste à la **garde nationale et nomade du Tchad (GNNT)** ;

– le coopérant chargé d’une mission de conseil en matière **logistique**, chargé d’accompagner les Tchadiens dans la professionnalisation de leurs fonctions de maintien en condition opérationnelle, de soutien informatique, de liens avec les industriels, etc. Outre l’intérêt que cela présente pour le placement de produits français, il s’agit de développer au sein des forces tchadiennes une culture d’anticipation des besoins futurs, ce qui suppose notamment de gérer avec rigueur et transparence des stocks ;

– le coopérant auprès de la direction centrale de la **gendarmerie**, qui a pour mission principale de développer la formation au sein de ce corps et à aider les Tchadiens à bénéficier autant que possible des programmes de coopération financés par l’Union européenne, qui permettent d’améliorer un équipement aujourd’hui trop rudimentaire pour assurer dans de bonnes conditions les missions intérieures de la gendarmerie (on notera l’emploi encore répandu de machines à écrire pour la production des procès-verbaux).

- L’articulation entre la coopération française et la coopération européenne

La France est quasiment le seul État européen à disposer d’une représentation diplomatique au Tchad – l’Allemagne entretient une chancellerie au format très réduit, et la Suisse une antenne de coopération, peu active dans le domaine de la défense. L’action française en matière de coopération doit cependant **s’articuler avec celle de l’Union européenne**. Les coopérants français relèvent toutefois que les programmes mis en œuvre par l’Union européenne ne sont pas toujours adaptés aux pratiques des Tchadiens. Ainsi, par exemple :

– l’Union européenne a tendance à ne financer que des projets de **grande envergure financière**, ce qui n’est pas toujours adapté aux enjeux locaux ;

– **l’évaluation des programmes et le contrôle de l’utilisation des fonds présentent parfois de graves lacunes**. Par exemple, le programme de déminage de la frontière tchado-libyenne est mené sans objectif quantitatif et sans contrôle des résultats ; de ce fait, l’objectif de déminer l’entièreté de la zone concernée en six ans est intenable au rythme actuel : on démine 0,5 km² par an, sur une zone de 92 km²...

b) L’articulation de la coopération militaire avec les autres formes de coopération et de présence française au Tchad

Le déplacement à N’Djamena a permis aux parlementaires d’apprécier la présence française au Tchad dans son ensemble, en prenant des contacts avec :

– les associations de représentants de la communauté française ;

– l’attachée de coopération culturelle, directrice de l’Institut français (qui possède la première bibliothèque de la ville) ;

– les chefs des services de l’ambassade chargés de divers domaines de coopération, notamment en matière de sécurité intérieure ;

– le personnel d’encadrement et d’enseignement du lycée français ;

– les dirigeants des principaux groupes industriels ou de services français établis au Tchad (Compagnie sucrière du Tchad, Castel, Société générale).

Il en ressort principalement que :

– pour réduite qu'elle soit en nombre (3 500 ressortissants français pour 12 millions d'habitants), la communauté française tient une part importante dans la vie culturelle et économique du pays, bien que sur ce dernier plan, elle doit affronter la concurrence de plus en plus vive des Chinois (notamment en matière de bâtiments et travaux publics) et des sociétés pétrolières étrangères (Total n'ayant pas cherché à s'investir dans l'exploitation du pétrole tchadien) ;

– plus encore que les craintes nées de l'instabilité sécuritaire des années passées, ce sont aujourd'hui les **progrès restant à accomplir dans la construction de l'État de droit** au Tchad qui rendent difficile l'implantation des groupes industriels et commerciaux français ;

– une part importante de la communauté française établie au Tchad a un lien avec les armées, car elle compte un nombre important d'anciens militaires ;

– l'attachement à la France est particulièrement fort chez les **anciens combattants** du Tchad, dont les pensions atteignent 5 milliards de francs CFA par an (7,6 millions d'euros) ;

– l'ambassade de France ne dispose pas de mission économique ou de poste d'expansion économique.

c) La coopération interparlementaire

Les membres de la délégation ont été reçus à deux occasions à l'Assemblée nationale tchadienne : d'abord en assistant à une séance publique de l'Assemblée, au cours de laquelle les députés français ont été solennellement salués, puis en entretien avec le président de l'Assemblée nationale⁽¹⁾, des membres du Bureau et les présidents de plusieurs commissions parlementaires⁽²⁾.

Il en ressort que si, dans le système politique tchadien, l'Assemblée nationale n'a pas le même poids que son homologue française⁽³⁾, il n'en demeure pas moins que les parlementaires tchadiens ont un **vif intérêt pour les questions de défense et de sécurité**.

Ainsi :

– c'est à l'unanimité que les parlementaires tchadiens ont donné leur accord aux interventions du Tchad au Mali et en République centrafricaine (RCA) ;

– l'Assemblée joue un rôle dans le soutien des forces : une délégation parlementaire tchadienne s'est rendue au Mali pour témoigner de ce soutien aux forces armées tchadiennes d'intervention au Mali (FATIM), et y a rencontré le général français Bernard Barrera, alors commandant de la brigade Serval.

(1) M. Haroun Kabadi.

(2) Commissions « Politique Générale, Institutions, Lois, Affaires administratives et judiciaires », « Affaires Etrangères et Coopération Internationale », et « Défense et Sécurité ».

(3) On relèvera par exemple que le bâtiment abritant l'Assemblée nationale n'est pas équipé d'Internet.

Les parlementaires tchadiens se sont dits soucieux des **conséquences financières de l'intervention de leur pays au Mali** : sur 160 milliards de francs CFA d'euros engagés (244 millions d'euros), seuls 4 milliards (6 millions d'euros) ont pu faire l'objet d'une prise en charge internationale.

Surtout, les parlementaires tchadiens ont exprimé leur très vif souhait d'une **coopération plus étroite avec l'Assemblée nationale française**, regrettant que le **groupe d'amitié France-Tchad** ne soit pas plus actif, et que des **visites régulières de parlementaires** ne soient pas plus souvent organisées. Saluant l'initiative prise par la commission de la Défense, ils se sont dits **désireux de pouvoir accueillir également des parlementaires français dans un cadre qui dépasse celui des compétences de la commission de la défense**.

4. Enseignements concernant les enjeux sécuritaires régionaux

Une large part des travaux de la délégation a été consacrée à l'étude des enjeux sécuritaires dans la bande sahélo-saharienne, au cœur de laquelle se trouve le Tchad. Dans le contexte de la fin des opérations militaires au Mali et du début des opérations militaires en République centrafricaine (RCA), les discussions ont porté notamment sur la situation de ces deux théâtres, ainsi que sur les perspectives pour la stabilité du Tchad.

a) Sur les suites de la crise malienne

- Aspects diplomatiques

Le déplacement de la délégation française a permis d'exprimer la **reconnaissance de l'Assemblée nationale envers le Tchad** pour son intervention au Mali en appui de l'opération Serval, à chacune des autorités politiques et militaires tchadiennes rencontrées par les membres de la délégation.

Selon les appréciations convergentes présentées à la délégation par le chargé d'affaires de l'ambassade de France, l'attaché de défense et le commandant de la force Épervier, une telle expression de reconnaissance est d'autant mieux venue que **les autorités tchadiennes auraient le sentiment d'une certaine ingratitude des autorités françaises** à cet égard. Il serait en effet reproché notamment qu'**aucune décoration** n'ait été remise aux militaires tchadiens ayant commandé au Mali et que **lors du défilé militaire du 14-juillet 2013, les troupes tchadiennes n'aient été plus mises à l'honneur que les autres contingents africains** de la Mission internationale de soutien au Mali (MISMA), ces troupes ayant en effet défilé entre les militaires de la Sierra Leone et ceux du Togo (dans l'ordre alphabétique des États), sans considération de la contribution nettement plus importante du Tchad aux opérations au Mali.

- Vues tchadiennes sur la gestion et la sortie de la crise malienne

L'ensemble des interlocuteurs tchadiens de la délégation a salué l'intervention française.

Le Premier ministre, M. Kalzeubé Pahimi Deubet, s'est montré assez **optimiste** sur les conditions de rétablissement de la stabilité au Mali, estimant que « *même fragile* », le processus de paix est bien engagé et que si certaines zones restent difficiles à contrôler, « *on revient de loin* ». Pour lui, la tâche sera longue : le maintien de la paix est plus

difficile à réussir qu'une intervention militaire, dans la mesure où il suppose l'implication de l'ensemble des acteurs, et pas seulement les forces armées.

b) Sur la crise en République centrafricaine (RCA)

- Le rôle des forces françaises et leur articulation avec les forces africaines

L'ensemble des autorités tchadiennes rencontrées par la délégation, à commencer par le président Idriss Déby Itno lui-même, a **salué l'opération Sangaris**.

Le président Déby, notant que certaines voix ont pu s'élever, y compris au Tchad, pour exprimer des **interrogations sur le bien-fondé de l'intervention française** - élément relevé également par les parlementaires tchadiens - a jugé important de **maîtriser la communication** faite autour de l'opération Sangaris pour faire comprendre aux opinions publiques que **c'est bien à la demande des Africains eux-mêmes qu'intervient la France** en RCA. Le rôle des médias dans l'amplification du conflit et la gestion de la crise a été souligné par l'ensemble des interlocuteurs tchadiens de la délégation.

Le président Déby a estimé que les forces françaises et tchadiennes en RCA coopéraient déjà efficacement, et a souligné l'importance d'une coordination très forte entre les deux armées ; il a émis l'idée qu'il serait utile que des **patrouilles mixtes**, composées de militaires français et africains, soient constituées. Cela permettrait, selon le chef d'état-major général des armées tchadiennes, de couper court aux rumeurs selon lesquelles la France intervient en RCA pour défendre les chrétiens et le Tchad les musulmans.

Le président Déby a aussi souligné devant la délégation **l'importance qu'il y a à ce que les États de la région s'impliquent, y compris militairement**, dans la stabilisation de la RCA. Le Premier ministre a en effet jugé que les partenaires africains du Tchad étaient « *parfois timides* » dans leur engagement pour la sécurité régionale, par souci de préserver leurs troupes et leurs budgets. La présidente Patricia Adam a fait valoir tant au président Déby qu'au Premier ministre qu'en cela, la France et le Tchad rencontraient des difficultés comparables à sensibiliser leurs voisins aux questions de sécurité et à les mobiliser dans des actions militaires.

Le président Déby a rappelé que les effectifs de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) étaient appelés à atteindre 6 300 hommes fin décembre – contre 3 000 environ mi-décembre –, **il n'a pas évoqué l'idée d'augmenter les effectifs tchadiens** déjà sur place, qui s'élèvent à 850 hommes. Le Premier ministre a ajouté que le Tchad concentrait des forces de sécurité à sa frontière avec la RCA, de façon à sécuriser celle-ci. Le président Déby a en outre insisté sur le fait que **la MISCA aura besoin du soutien de la France**, y compris pour la formation des troupes africaines.

- La situation en RCA au 19 décembre 2013

Le président Déby a estimé que les premiers résultats obtenus par les forces de l'opération Sangaris, le contingent tchadien et les autres forces africaines présentes constituaient un « *premier pas* » nécessaire, mais « *pas suffisant* ».

Il a assuré la délégation de son intention de **s'en tenir au mandat** assigné à ces forces par la résolution 2127 du Conseil de sécurité de l'ONU, à savoir le **désarmement des deux milices** – les « anti-balaka » et les forces de l'ex-Séléka. Il a insisté sur la nécessité de protéger les civils tant des « anti-balaka » que de l'ex-Séléka.

- La dimension de plus en plus confessionnelle du conflit en RCA

Le président Déby a aussi fait part à la délégation de sa grande inquiétude quant à la **dimension interreligieuse** que prend le conflit en RCA, soulignant qu'un affrontement entre deux groupes constitués sur une base religieuse constituerait « *une première en Afrique* », ainsi qu'un grand risque de déstabilisation de la région, où tous les États ne sont pas dotés d'institutions laïques.

Les députés tchadiens ont souligné le fait que la religion avait été « **instrumentalisée** » par les acteurs politiques du conflit centre-africain après le renversement du président François Bozizé, et que la mobilisation des hauts responsables religieux est indispensable à la résolution de la crise.

- Les perspectives de sortie de crise en RCA

Les parlementaires tchadiens rencontrés par la délégation ont estimé que compte tenu de la faible densité démographique de la RCA, et du nombre limité d'agglomérations urbaines significatives (une dizaine), le **processus politique de sortie de crise** pourra être efficace **pourvu que la communauté internationale y consacre les moyens nécessaires**. Pour eux, il s'agit : d'abord, de calmer les tensions, puis de restaurer la confiance entre les différentes composantes de la population et, enfin, de tenir des élections. Le président Déby, le 19 décembre, ne semblait pas tenir pour prioritaire le départ du président putschiste **Michel Djotodia** ; à la veille du sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale organisé à N'Djamena le 9 janvier 2014, sa position semble toutefois avoir évolué.

Pour les parlementaires tchadiens, la difficulté de l'opération réside moins dans le contrôle de Bangui que dans la maîtrise des groupes armés de l'est du pays. Sur ce plan, l'enjeu est double pour Sangaris et pour la MISCA :

– « **tenir le terrain** » pour couper les lignes d'approvisionnement des insurgés une fois que ceux-ci auront été expulsés des centres urbains, et éviter qu'ils ne mènent une guérilla en zone rurale (tel est notamment l'avis du président de la commission « Défense et sécurité », qui est par ailleurs général) ;

– parallèlement au désarmement des Centrafricains, s'assurer que les **mercenaires** qui opèrent aujourd'hui en RCA en quittent le territoire.

Les parlementaires tchadiens ont unanimement déclaré qu'en tout état de cause, **l'idée d'un départ rapide des forces françaises leur inspire de grandes craintes** : pour eux, il faut que la France maintienne, même après le retour au calme en RCA, un contingent résiduel de forces suffisant pour exercer une forme de dissuasion. De même, le chef d'état-major général des armées tchadiennes a estimé devant la délégation qu'il ne faudrait pas se désengager de RCA tant qu'une armée centrafricaine n'aurait pas été reconstituée, ce qui demande un long effort de formation.

c) Sur l'instabilité en République du Soudan du Sud

Le président Déby est revenu sur les combats qui ont éclaté le 15 décembre 2013 à Djouba, capitale de la République du Soudan du Sud. Il a jugé cette crise **prévisible**, rappelant qu'il avait toujours été opposé à la scission du Soudan aux motifs que :

– cette scission remettait en cause le principe d'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, ouvrant la « boîte de Pandore » de la remise en cause de ces frontières ;

– le Soudan du Sud n'est selon lui **pas viable compte tenu de sa composition ethnique**, qui rend inévitable une concurrence interethnique pour le pouvoir ;

– cet État a été créé après cinquante ans de guerre civile, sans la **période de transition** qui aurait été nécessaire.

d) Sur la stabilité et l'intégrité du Tchad lui-même

Compte tenu de l'importance stratégique de l'implantation militaire française au Tchad, et de l'engagement constant de la France aux côtés du Tchad depuis le déclenchement de l'opération Épervier en 1986, la délégation s'est attachée à mesurer aussi les risques pesant sur l'intégrité et sur la stabilité du Tchad.

- L'intégrité du Tchad et les menaces à ses frontières à court terme

Il ressort des différents entretiens de la délégation que **le contrôle des frontières est un axe prioritaire de la politique de défense du Tchad**.

Le ministre délégué à la Défense a ainsi fait valoir que le Tchad, après des décennies de troubles, constitue désormais **un « îlot de paix » dans une région profondément déstabilisée**, et que si l'intervention tchadienne au Mali avait une visée préventive – dans la mesure où elle a permis au Tchad de contribuer à neutraliser des groupes armés djihadistes qui auraient pu s'en prendre à son territoire –, elle n'en fait pas moins du Tchad **une « cible » toute désignée** pour les velléités de revanche de ces groupes armés.

Le ministre délégué à la Défense fait ainsi valoir que c'est parce que son passé de troubles donne pleinement au Tchad la « conscience de la valeur de la paix » que sa politique de défense est orientée désormais vers **deux objectifs complémentaires** :

– **intervenir dans la région pour contribuer à stabiliser son voisinage** ;

– **sécuriser au mieux ses frontières, avec l'appui de la France**, notamment en matière de renseignement (les Rafale français opérant régulièrement des missions « ISR » dans le nord du pays).

Le Premier ministre a en effet fait valoir à la délégation que **le Tchad constitue le dernier « verrou » pour la stabilité de la sous-région**, compte tenu notamment des difficultés qu'a le gouvernement libyen à contrôler le sud de son territoire.

Pour sécuriser ses frontières, le Tchad s'est ainsi engagé dans la constitution de **forces mixtes** avec ses voisins⁽¹⁾. Les responsables politiques tchadiens portent une appréciation très positive sur le fonctionnement de ces forces multinationales, dont l'attaché de défense a confirmé que si elles constituent des exemples « *inédits* » en Afrique, elles n'en sont pas moins tout à fait opérationnelles. Le Tchad a le projet de constituer une force mixte de sécurisation de sa frontière nord avec la Libye, mais selon le Premier ministre, ce projet ne peut pas aboutir tant qu'une véritable armée libyenne n'aura pas été créée. Pour l'attaché de défense, la frontière libyenne n'est pas la plus dangereuse pour le Tchad, tant parce que le massif de Tibesti⁽²⁾ constitue une barrière naturelle et que les zones désertiques sont encore minées et relativement faciles à surveiller par voie aérienne, que parce que les populations locales – les Toubous – sont fidèles au régime du président Déby.

Tant le Premier ministre que le ministre délégué à la défense ont ajouté que les opérations militaires de grande envergure et de nature « classique » au Mali et en RCA ne doivent pas faire oublier la nécessité de **poursuivre la lutte contre le terrorisme** dans la bande sahélo-saharienne, ce qui a été rappelé au sommet de l'Élysée de décembre 2013. Tous deux estiment qu'à cette fin, des efforts doivent être entrepris en deux sens :

– la **coopération internationale** avec les États voisins, dans le cadre de la « **force africaine en attente** » sur laquelle ils disent fonder de grands espoirs et pour la construction de laquelle ils jugent indispensable une « aide européenne » ;

– le renforcement des capacités militaires adéquates (moyens de **renseignement et forces spéciales**), avec l'appui de la France.

Le Premier ministre a toutefois reconnu qu'en dépit des efforts menés pour sécuriser les frontières tchadiennes, deux phénomènes montrent que les frontières restent « poreuses » :

– des groupes armés réussissent toujours à **s'infiltrer** au Tchad, notamment pour tenter d'y recruter des combattants ;

– la **présence de réfugiés** aux frontières complique également la tenue de celles-ci : qu'ils viennent de Libye, du Darfour ou de la RCA, ces réfugiés n'ont souvent pas d'attaches familiales, économiques ou sociales avec le Tchad, captent une part importante des ressources (notamment en eau et en bois) et ont parfois un niveau de vie supérieur à celui des populations locales grâce à l'aide internationale, ce qui engendre des tensions.

(1) Une force mixte tchado-soudanaise a été créée en 2010, et la Commission du bassin du lac Tchad (comprenant le Cameroun, le Nigéria, le Niger, le Tchad et la République centrafricaine) a décidé en 2012 de redynamiser la « force mixte multinationale de sécurité du bassin du lac Tchad » instituée en 1998 mais peu active jusqu'alors.

(2) Représentant l'équivalent de trois fois les Pyrénées.